

*Conseil général  
des ponts et chaussées*

**Décision S7-BPMG du 6 mars 2006 relative à la nomination de M. d'Haubreby (Marc), IGPC, coordonnateur du collège « transports terrestres et leur sécurité »**

NOR : *EQUV0610610S*

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées,  
Vu le décret n° 05-470 du 16 mai 2005 relatif au conseil général des ponts et chaussées ;  
Vu l'arrêté du 30 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation du conseil général des ponts et chaussées ;  
Vu la décision n° 02-2006 du 4 janvier 2006 relative à la désignation des coordonnateurs des collèges, missions d'appui du CGPC ainsi que le secrétaire délégué du comité d'histoire du ministère ;  
Sur proposition du président de la 7<sup>e</sup> section, secrétaire général du conseil,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

A compter du 15 avril 2006, M. d'Aubreby (Marc), ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé coordonnateur du collège « transports terrestres et leur sécurité » en remplacement de M. Sylvestre (Gérard), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

C. Martinand